

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE GEORGES CASTELLAN



HISTOIRE DE VENCE ET DU PAYS VENÇOIS

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DU PATRIMOINE VENÇOIS

ÉDISUD

L

HISTOIRE DE VENCE
ET DU PAYS VENÇOIS

8° LR⁶

830

ISBN 2-85744-622-5

© C.-Y. Chaudoreille, Édisud, Aix-en-Provence, 1992

Tous droits réservés



1490409

93

HISTOIRE DE VENCE ET DU PAYS VENÇOIS

publiée sous la direction de

Georges Castellan

Association pour la Défense et la Promotion du Patrimoine vençois
Édisud

DL-22121992-38575

Remerciements

Pareil ouvrage n'aurait pu voir le jour sans des appuis et des aides. Tout d'abord la Municipalité de Vence sous les deux magistratures du Dr. Demichelis et du Dr. Iacono; le premier a été à l'origine du projet, le second en a permis la réalisation; et le conseil général des Alpes-Maritimes qui a octroyé une subvention.

La Direction des Archives des Alpes-Maritimes et sa directrice, Mademoiselle R. Cleyet-Michaud, ont fait preuve d'une grande compréhension et d'une amabilité continue. La bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de Vence et ses collaborateurs ont été d'une efficace et constante bienveillance.

Sans oublier l'Association pour la Promotion et la Défense du Patrimoine Vençois, sous l'égide de laquelle paraît cette histoire de Vence qu'elle a grandement aidée.

A tous, de tout cœur, nos plus vifs remerciements.

Georges Castellan

Auteurs

Cinzia Vismara

Professeur à l'Université de Sassari (Italie)

auteur du chapitre II

Philippe Pergola

CNRS, Professeur à l'Institut d'Archéologie chrétienne de Rome

auteur du chapitre III

Alain Venturini

Conservateur en chef aux Archives Nationales

auteur des chapitres IV, V, VI, VII et VIII

Michel Derlange

Professeur d'Histoire moderne à l'Université de Nice

auteur des chapitres IX, X et XI

Georges Castellan

Professeur émérite de l'Université Paris III (INALCO)

auteur des chapitres I, XII, XIII, XIV, XV

Ralph Schorr

Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Nice

auteur des chapitres XVI, XVII, XVIII

Préface

L'histoire de Vence s'étend sur à peu près deux millénaires. Et les Vençois en sont fiers. Mais au fait, que sait-on de Vintium? Cinzia Vismara a étudié avec précision et compétence la vingtaine d'inscriptions romaines qui nous restent. C'est peu, c'est trop peu pour ressusciter la civitas Vintiensium dans sa vie quotidienne, alors que les auteurs de l'Antiquité se taisent. Devant ce silence des sources écrites, on ne peut que donner raison à Philippe Pergola qui réclame des fouilles – et des fouilles minutieuses dans notre cité. Un demi-millénaire de notre histoire gît, sans doute, sous le pavement de la cathédrale.

Puis viennent ce qu'Alain Venturini appelle les siècles obscurs (VI^e-X^e siècles) pour lesquels aussi les sources sont quasi inexistantes. Il faut attendre les environs de l'an 1000 pour que, timidement, les documents évoquent Vence et son premier seigneur connu, Odile de Reillane-Vence (993-1032). Silence irritant des textes, car on trouve dès cette époque une hiérarchie féodale dont on aimerait voir les origines. Tout au cours d'un long Moyen-Age qui s'étend jusqu'en 1481, date du rattachement de la Provence à la France de Charles VIII, Vence est déjà confrontée à ce qui fait l'essentiel de son histoire des siècles postérieurs : les luttes entre le ou les seigneurs et la communauté des Vençois représentés par ceux que l'on appellera plus tard les *apparents*.

Michel Derlange, à travers trois siècles, montre la continuation de ces luttes, en général purement juridiques, face à une monarchie de plus en plus tentée par la centralisation dont le symbole est l'intendant établi à Aix par Louis XIV. Mais dans cette partie à trois, les chefs de la communauté surent jouer du roi contre les seigneurs pour obtenir finalement une gestion qui leur laissait les mains libres en de nombreux domaines. Du moins quand le monarque n'était pas en guerre. Car la situation de Vence « la ville la plus éloignée du royaume » aux frontières de la France, se traduit pour sa population par bien des souffrances.

La Révolution française y fut bien accueillie, mais très vite la rupture se fit sur la question religieuse et à partir de 1792, la guerre devint la préoccupation dominante des Vençois soumis aux réquisitions et à la présence des armées de la République. Nouvelle déception avec Bonaparte salué le 18 Brumaire comme le sauveur du pays, mais qui, devenu Napoléon, continua la guerre jusqu'à sa défaite de Waterloo. Les Bourbons furent accueillis avec une ferveur qui tenait plus à la paix rétablie qu'à un monarchisme auquel les Vençois crurent peu ; au point que la substitution des Orléans se fit sans problème. La Révolution de 1848, sous l'égide du grand homme du XIX^e siècle à Vence, Marcelin Maurel, marqua le début d'une démocratisation par l'introduction du suffrage universel, tandis que le Second Empire voyait se mettre en place les moyens de la modernisation, en particulier par l'arrivée du chemin de fer à Cagnes en 1864. Par son maire, M. Maurel, Vence entra de plein pied dans la

IIIe République et se révéla républicaine par ses votes sans que les conflits politiques et religieux lui fassent oublier ses intérêts.

Du XX^e siècle, Ralph Schorr a tracé l'évolution politique et sociale jusqu'en 1990, montrant une participation accrue à l'expansion de la Côte-d'Azur par ses résidents étrangers, son tourisme et surtout son activité culturelle. Il pose ainsi le problème du devenir de Vence.

Que retenir de ces deux millénaires d'histoire? On a souvent parlé de la modération des Vençois. Mais ces monarchistes qui accueillent volontiers la Révolution, ces révolutionnaires qui rallient l'Empire, ces bonapartistes qui se prononcent pour la République ne sont-ils pas plutôt des *réalistes* qui s'inclinent devant les décisions venues d'ailleurs, mais demeurent profondément eux-mêmes? Plus sensibles aux choix de leurs leaders qu'aux diverses idéologies, ils affirment par leur comportement que Vençois ils sont et Vençois ils veulent être. Qu'en est-il dans ce XX^e siècle finissant, qu'en sera-t-il dans le XXI^e siècle tout proche? C'est une page nouvelle que les Vençois doivent écrire dans leur histoire du III^e millénaire.

Georges Castellan

Chapitre I

Vence et le pays vençois avant les Romains

Entre la Lubiane et le Malvan, le plateau rocheux du jurassique moyen avec les barres de calcaires de ses Baous et ses zones de marnes tertiaires dut attirer de bonne heure l'homme. On a trouvé des restes de la période moustérienne (40/50 000 av. J.-C.) dans des grottes du pays vençois.

Les Ligures

La tradition de la Provence orientale veut que les plus anciens habitants connus soient les Ligures. Ils nous sont décrits par des géographes de l'Antiquité : Diodore de Sicile les voyait « petits de taille, mais robustes », tandis que le grec Posidonios (137-57 av. J.C.) écrivait : « Leur pays est sauvage et aride, le sol est si pierreux qu'on ne peut rien planter sans se heurter au rocher. Le travail pénible et les privations rendent la vie des Ligures difficile et leur font le corps maigre et sec. Les femmes doivent trimer comme les hommes. Les hommes compensent leur manque de blé par les produits de la chasse. Ils escaladent les montagnes comme des chèvres. »

Ces notations cachent une grande ignorance. On a parlé d'un vaste « Empire » en Europe Occidentale, voire Centrale. Charles Rostaing, dans son *Essai sur la toponymie de la Provence*, adopte une position moyenne d'une civilisation entre le Rhône et le Pô, couvrant donc la Provence et l'Italie du Nord. Ce peuple parlait une langue méditerranéenne pré-indoeuropéenne, était constructeur des mégalithes (dolmens et autres) et des *bories*, ces cabanes de pierres sèches si caractéristiques. Il est l'auteur également des peintures rupestres du Mont Rigo et de la Vallée des merveilles dont il avait fait un lieu de pèlerinage.

Dans notre région, il a laissé des *oppida* et des *castellaras* qui ont été systématiquement étudiés par le commandant Octobon. L'oppidum, avec sa ceinture de grosses pierres non serties par un quelconque ciment, était un lieu d'établissement permanent qui allait évoluer pour devenir une cité, une ville. Les *castellaras* étaient des enceintes de refuge temporaire en cas de danger, où les familles se réfugiaient avec les troupeaux. Sur le terroir de Vence, le commandant Octobon en a recensé onze, sur le Baou des Blancs, le Baou des Noirs, etc. Quant à la ville, elle doit son origine à un oppidum ligure au contact de la zone des Baous et de la zone des collines jurassiques plus basses sur une très vieille route d'accès au haut-pays.

On ne possède certes aucune trace archéologique avant l'époque romaine, mais le nom de Vence indique l'idée d'un oppidum sur une colline. La racine *vin* se retrouve dans les noms du Ventoux, de Venturi (nom provençal de Sainte Victoire), du Ventabren au nord de Nice et évoque une montagne. Avec un élargissement par un *t*, il a donné le nom latin *Quintium* (*Vintium*). De quand pourrait-on dater cet oppidum ? Il est impossible de répondre : peut-être du II^e millénaire avant notre ère.

L'arrivée des Celtes et les Celto-Ligures

Peuple indo-européen comme les Italiotes, les Grecs, les Germains, les Slaves, etc., les Celtes ont formé en Europe centrale (Allemagne du Sud, Bohême, Hongrie) la branche occidentale de ces peuples locuteurs de langues apparentées. Leur pénétration dans la future Gaule fut lente et permet de distinguer une période de Hallstatt (d'un site du Salzkammergut autrichien) qui est liée à l'utilisation du fer et dont les premiers établissements se retrouvent en Alsace, Champagne, Franche-Comté, Bourgogne ; elle couvre la période des X^e-VII^e siècles av. J.C. Une période de la Tène (près du lac de Neuchâtel) caractérisée par le deuxième âge du fer et qui vit les grandes invasions du VI^e-IV^e siècles : la Gaule toute entière fut envahie et l'on connaît les circonstances de leur établissement en Gaule Cisalpine à partir de 400 av. J.C. et la prise de Rome avec l'histoire de Brennus en 385 av. J.C.

En Provence, les Celtes – nos Gaulois – pénétrèrent à partir du VIII^e siècle av. J.C. : le site de la future Massilia s'appelait Segobriga, ce qui était un nom celtique. Ils occupèrent d'abord la vallée du Rhône, puis remontèrent les vallées des Alpes. Ainsi s'établit une différence entre le haut-pays, qui demeura « Ligure », ce furent les « montagnards » – *montani* des Romains, et en bas et moyen pays le mélange des deux peuples qui nous donna les Celto-Ligures.

Une civilisation en naquit, qui s'appuya sur les oppida et déborda largement la zone celto-ligure puisque l'on trouve ces habitats fortifiés dans tout le domaine celtique aussi bien en Bohême avec Stadovice qu'en Gaule, avec Bibracte (Autun), Alésia, Gergovie. L'oppidum celto-ligure était le centre d'une tribu, petite unité ethnique, politique et économique avec à sa tête un chef roi ou dynaste. En Provence, dès le V^e siècle av. J.C., on en rencontre une cinquantaine. L'inscription du Trophée de la Turbie datant d'Auguste (7 av. J.C.) énumère les peuples vaincus et se réfère donc à une situation antérieure. On pouvait distinguer alors deux formes politiques. Soit de petits cantons autonomes comme les hautes vallées occupées par les Vesubiani, les Velainii (Esteron), soit dans les pays plus ouverts des confédérations comme les Voconces qui regroupaient cinq peuples de l'Isère au Ventoux, les Cavares quatre peuples du Comtat venaissin, les Salyens dix-sept peuples du Rhône au Var. Parmi ces derniers, les Déciates de la région Antibes-Grasse et les Nerusii du Var au Loup autour de Vence.

Les Celto-Ligures avaient ainsi construit autour de l'oppidum vençois une cinquantaine de castellaras – zones refuges – ce qui indiquait un habitat relativement dispersé. On trouvait des lieux habités aux Courmettes, à Gour-

don, au Castellet derrière le Baou de St-Jeannet. Pourquoi donc Vintium fut-il capitale de l'ensemble? La réponse est simple: parce que l'oppidum ligure, puis celto-ligure se trouvait sur la passage d'une route – en fait un chemin muletier – qui reliait la voie grecque du littoral (la voie Héracléenne) à l'arrière pays par Cagnes, Vence, Coursegoules, Gréolières, Thorenc, le col de Bleyne, St Auban, Castellanne, puis la Durance et la vallée du Rhône. Route préhistorique suivie encore par les chaussées modernes. Le long de cette route le commandant Octobon a relevé un chapelet de castellaras qui montrent bien que, dès cette époque, Vence était une étape importante sur la rive droite du Var pour le commerce des Grecs de la côte.

Le géographe grec Strabon (63 av.-23 ap. J.C.) parle en effet des montagnards qui « pouvaient se procurer les denrées dont ils manquaient en échange de la résine, de la poix, des torches, de la cire, du miel et du fromage ». A quoi l'on peut ajouter le fer dont les gisements étaient nombreux dans les terrains jurassiques, le marbre, l'argent, voire l'or des rivières. Le rayonnement de Vence s'étendait ainsi loin au nord. La population celte n'était pas nombreuse. Sans doute la carte des castellaras était-elle particulièrement dense dans le moyen pays entre les montagnes et le littoral. A noter également que l'Estérel apparaît comme un désert dû à la rareté des sources. Mais cette population « celto-ligure » était, dans nos régions, fondamentalement ligure; la toponymie celte était rare, une trentaine de noms par rapport aux centaines d'origine ligure. Charles Rostaing écrit: « En dehors d'une certaine densité autour des massifs de Lure et du Ventoux vers Digne, Riez, Cotignac, les établissements gaulois étendent sur la Provence un filet aux mailles bien lâches. » Relevons dans notre région les toponymes de Bezaudun, Aiglun, Annot, Duranus qui semblent d'origine celte. Ce qui est certain, c'est que le fonds ligure a résisté, affirmant sa prépondérance ethnique.

Les Grecs

Sur le littoral de la Provence se trouvaient des établissements d'un autre peuple: les Grecs. L'on sait que Marseille fut fondée vers l'an 600 par les citoyens de Phocée et qu'à son tour Massalia donna naissance à Nice (Nikaia), Antibes (Antipolis), Monaco (Monoicos) au VI^e siècle.

Il faut tout d'abord éliminer le mythe phénicien: contrairement à une légende, les Phéniciens n'ont eu aucun établissement sur la côte provençale. On ne trouve aucune inscription sémitique et la toponymie est muette à leur égard. Par contre, il est certain que subsistent des traces de commerce avec ces navigateurs, soit par l'intermédiaire de Marseille, soit par celui des ports du littoral languedocien; d'abondants restes de céramique punique, de la verroterie attestent ces relations. Les Étrusques furent beaucoup plus présents. Les rivalités des cités de Toscane à l'époque des Guerres puniques peuvent expliquer la présence temporaire de groupes de citoyens se livrant à des opérations commerciales. L'étude des amphores étrusques en Languedoc a donné lieu à des publications, et la répartition de divers objets entre le VII^e et le II^e siècle av. J.C. a été étudiée. Il ne s'agit cependant pas de colonisation, uniquement de relations commerciales.

Nikaia fut fondée au plus tard au V^e siècle, peut-être même au VI^e. Son nom dérive du mot grec *nike* qui signifie « la victoire ». Mais quelle victoire ? Il est impossible de trouver une référence et l'explication par la langue grecque ne conduit à rien. Fernand Benoît, dans ses *Recherches sur l'hellénisation du Midi de la Gaule*, met en avant l'existence d'une racine indigène – ligure ou celto-ligure – rhabillée par les Grecs : on aurait ainsi comme base *Nik*, comparable aux toponymes languedociens Nissan ou Nissargue. Un tel emprunt suppose entre Grecs et Ligures une cohabitation avec des relations pacifiques. Quant à Antipolis, « la ville d'en face », elle fut construite après Nice. Il s'agissait là de deux « colonies » de Massalia, c'est-à-dire que la métropole conservait le monopole du commerce, mais aussi de l'organisation politique ; chacune d'elles avait un *episcopos* (surveillant) qui représentait Marseille. Elles lui étaient reliées par une liaison terrestre : la « voie Héracléenne », qui venait d'Italie, suivait la moyenne corniche jusqu'à Nice, franchissait le Var par un gué à hauteur de St Laurent, puis la Cagne par un gué également, traversait l'étang de Vaugrenier, arrivait à Antibes et continuait vers Cannes.

Quels pouvaient être les rapports entre cette colonisation côtière et les habitats de l'intérieur, Vintium en particulier ? Notons tout d'abord que le pays vençois n'a livré aucune trace archéologique d'origine grecque. Par davantage d'inscription en grec ; pourtant les Celto-ligures se servaient de l'alphabet grec pour écrire leur langue. Plus curieusement, on n'a pas, jusqu'à présent, trouvé de monnaies marseillaises, pourtant signalées à Escragnolles, St Cezaire, Vallauris, à quoi s'ajoute un dépôt à Grasse datant du II^e siècle av. J.C., ce qui est récent pour les Grecs. De même, une inscription grecque a été trouvée à Mandelieu à proximité du petit port de la Napoule, une tombe de Roquefort a livré des cnémides de bronze du VI^e siècle, l'oppidum du Rouret une pointe de javelot d'origine grecque. Joseph Clergue, qui a fouillé à Vaugrenier près d'Antibes, y a trouvé des restes d'habitat qu'il qualifie de « gréco-ligures ». Vence reste donc vide du point de vue de la culture des Grecs de la côte. Pourtant on ne peut refuser l'idée d'un commerce qui empruntait la voie de Vintium vers Castellane et la Durance ou vers l'Italie du Nord par le Mont Genève.

Pour conclure, ces quelques éléments de la préhistoire de Vence posent plus de points d'interrogation qu'ils ne résolvent de problèmes. Les textes des auteurs de l'Antiquité ont été minutieusement scrutés et ne peuvent plus rien donner. Il faut donc se tourner résolument vers les fouilles et obtenir des autorités les moyens d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Chapitre II

La cité de Vence à l'époque romaine

Introduction historique

Dans la seconde moitié du II^e siècle av. J.C. Rome avait achevé la conquête des territoires qui formeront la province de *Gallia Narbonensis*, la *provincia* par excellence qui donna son nom à la Provence actuelle, mais il faudra attendre le règne d'Auguste pour que cette région soit reliée à l'Italie par voie de terre. Les régions alpines constituaient en effet un hiatus territorial et le passage des cols n'était pas sûr ; les communications se faisaient surtout par voie de mer. Sur la côte, en outre, se trouvaient les comptoirs grecs (*emporía*) que *Massalia*/Marseille, la colonie fondée par les Phocéens d'Asie Mineure vers 600 av. J.C., avait établi pour créer un réseau commercial important : *Emporion*/Ampurias, Agde, *Olbia*, *Antipolis*/Antibes, *Nikaia*/Nice. Ces villes jouissaient d'une certaine autonomie administrative : une inscription du III^e s. ap. J.C., trouvée à Nice, mentionne un fonctionnaire romain qui fut ainsi responsable de l'*episcepsis chorae inferioris* (CIL V, 7870). Cette dénomination latine est moulée sur le grec : l'*episkepsis* est la région de compétence d'un magistrat qui a le nom d'*episkopos* (= inspecteur, surintendant, surveillant) ; *chora* est le terme grec qui indique le territoire et l'adjectif *inferior* en suggère l'emplacement géographique. Il s'agit donc d'une circonscription administrative dont les limites exactes nous échappent encore. Nous pouvons néanmoins penser à une enclave dans le territoire de la province, correspondant par exemple à un ancien comptoir côtier dépendant de Marseille, ayant gardé son autonomie administrative mais soumis à une forme de contrôle de la part de l'état.

Dans le cadre d'une politique qui tendait plutôt à renforcer les frontières existantes de l'Empire qu'à se lancer à la conquête des territoires éloignés, Auguste décida donc une série d'initiatives politiques et militaires afin d'éliminer un danger toujours présent, de manière à assurer la continuité territoriale entre la péninsule italienne et la Gaule Narbonnaise. Les différentes peuplades indigènes reçurent des traitements différents selon leur attitude vis-à-vis de Rome : à celles qui collaborèrent, Auguste laissa une certaine autonomie, tandis que des opérations militaires furent engagées contre celles qui lui avaient été hostiles. Les auteurs anciens ne nous renseignent que très peu sur les campagnes ; nous savons que les tribus des Alpes Maritimes furent soumises pendant l'été de 14 av. J.C.¹.

En souvenir de ces guerres deux monuments furent érigés : le Trophée des Alpes et l'Arc de Susa (au Piémont, sur la route qui relie Turin au Mont-Cenis), inaugurés respectivement en 7-6 et 9-8 av. J.C., comme le témoignent les inscriptions dédicatoires, qui énumèrent les peuples alpins vaincus : 45 à La Turbie, 14 à Susa.

Le trophée, qui était devenu une forteresse au moyen âge, fut presque détruit par les bombardements en 1705, pendant la Guerre de Succession espagnole, et il a été l'objet d'une reconstruction partielle dans les années trente de ce siècle, par les soins de l'architecte Jules Formigé². Le monument consistait en un grand soubassement carré, sur lequel se trouvait l'inscription, qui était gravée sur un panneau entre deux bas-reliefs représentant des trophées anthropomorphes, c'est-à-dire la représentation des dépouilles de l'ennemi vaincu accrochées à un tronc d'arbre. Sur ce grand soubassement s'élevait un corps cylindrique entouré de colonnes, soutenant une architrave avec une frise dorique. Dans la paroi du cylindre s'ouvraient des niches qui abritaient les statues des membres de la famille d'Auguste. La couverture du monument était vraisemblablement tronconique à gradins et le couronnement consistait en une statue d'Auguste avec deux « barbares » vaincus à ses pieds.

En 14 av. J.C. naît ainsi la province des *Alpes Maritimae*³ : une province de dimensions très restreintes dont l'administration était confiée à un fonctionnaire romain appartenant à l'ordre équestre. Nous connaissons, aussi bien par les auteurs anciens que par les inscriptions, les noms de dix de ces magistrats, qui eurent dans un premier temps le titre de *praefectus* et ensuite, après 69 ap. J.C., celui de *procurator*. A un gouverneur se réfère peut-être une inscription fragmentaire, sur un autel à base moulurée, trouvé en 1929 place Clemenceau, à Vence, transporté ensuite dans le Musée sous la Mairie et aujourd'hui perdu. Ce texte conservait seulement la mention de la fin du nom [—]tus et le titre : *proc(urator) Aug(usti)*⁴.

La province comprenait les territoires des cités de *Cemenelum*/Cimiez, *Vintium*/Vence, *Salinae*/Castellane, *Sanitium*/Senez et *Brigantio*/Briançonnet. Le chef-lieu, siège du gouverneur, était *Cemenelum*, devenue aujourd'hui un quartier de Nice, qui s'opposait à l'*emporion* grec de *Nikaia*, sur la côte⁵. Les monuments les plus importants aujourd'hui connus sont l'amphithéâtre, de petites dimensions, construit au premier siècle de notre ère et agrandi au III^e, ainsi que des thermes publics, l'un desquels sera transformé en groupe épiscopal à l'époque paléochrétienne.

Le territoire de la *civitas* de *Vintium*⁶ correspondait grosso modo à celui occupé par les *Nerusii* avant la conquête romaine ; nous n'en connaissons pas les limites exactes, mais il est fort probable qu'elles coïncident avec celles du diocèse médiéval. Il s'étendait du Loup (à l'ouest) au Var (à l'est) et en comprenait le cours jusqu'à la hauteur d'Andon ou de Caille. La bande très étroite qui le prolongeait à l'ouest dans la vallée du Loup était fonction de la voie transversale qui parcourait la province en reliant Cimiez à Digne⁷. De cette voie se conservent encore des portions du tracé, ainsi que plusieurs bornes milliaires qui témoignent des travaux de restauration promus par les empereurs : Caracalla (211-217), Maximin le Thrace (235-238), Probus (276-282) et les premiers Tétrarques. La route se détachait de la *via Iulia Augusta*, dans le prolongement de l'*Aurelia*, entre les *stationes* de *Varum flumen* et d'*Antipolis*, pour toucher *Vintium*, *Salinae* et *Sanitium* puis rejoignait *Dimia*.

Il est fort probable que dans la partie septentrionale les activités pastorales furent prospères ; en ce qui concerne la zone des collines, il nous reste plusieurs témoignages archéologiques d'exploitation agricole, notamment pour la production de l'huile. Outre les contre-poids des pressoirs, qui se retrouvent à plusieurs endroits, réemployés parfois, nous connaissons l'existence de quelques villas « rustiques », qui étaient au centre d'une exploitation agricole, comme celle qui se trouvait au domaine de l'Ereste, au nord de notre ville.

Les sources anciennes sont presque muettes sur la cité : le savant alexandrin Ptolémée, qui écrivit sa Géographie dans la première moitié du deuxième siècle de notre ère, mentionne *Quintion* comme étant la cité des *Nerousioi* (III, 1, 14). La *Notitia Galliarum*, un texte bureaucratique du Bas-Empire, place la ville parmi les *ciuitates*. Le fait que les *Nerusii* apparaissent dans l'inscription du trophée de La Turbie signifie que cette population avait dû opposer une certaine résistance à la pénétration romaine.

Aucun vestige monumental de la cité romaine ne subsiste aujourd'hui, la ville médiévale s'étant superposée au centre ancien en le masquant. La grande quantité d'inscriptions, surtout publiques, découvertes sous la Place Clemenceau, ainsi que la position centrale de celle-ci, ont fait supposer que le forum se trouvait au même emplacement, mais aucune fouille archéologique n'a jamais été menée dans la ville : la conformation orographique des lieux semble elle aussi suggérer l'occupation du plateau à l'époque romaine, mais là aussi nous n'en sommes qu'à des hypothèses.

En dépit des incertitudes qui règnent sur la topographie de la cité, son patrimoine épigraphique est remarquable et il nous donne des renseignements précieux sur la vie administrative et religieuse pendant les siècles de l'Empire, ainsi que sur l'existence de plusieurs monuments.

Bon nombre des pierres retrouvées à plusieurs endroits dans la ville ou aux alentours, étaient autrefois abritées dans l'ancienne cour des pompiers, c'est-à-dire dans l'espace entre la cathédrale et la mairie. Après avoir été abritées au sous-sol de la mairie où fut aménagé un petit musée, elles furent ensuite transférées dans le « Musée lapidaire en plein air » de la Place du Peyra : c'est à cette époque que remontent des disparitions ainsi que des dégâts. L'ensemble du patrimoine épigraphique de Vence est aujourd'hui plutôt dispersé : trois lots importants sont conservés respectivement au sous-sol du château des Villeneuve, place du Frêne, dans la chapelle des Pénitents Blancs et dans le mur externe de la cathédrale, côté ouest. Au moment où les pierres furent scellées à cet endroit, les moulures qui en décoraient le front furent martelées, pour que les blocs soient lisses ; on en reconnaît l'existence par leur profil sur les côtés latéraux.

Les érudits locaux du siècle dernier, malheureusement dépourvus du matériel bibliographique de base, malgré leur bonne volonté, s'appliquèrent à la recherche sur le terrain en se servant essentiellement des inscriptions, et, face aux problèmes plus difficiles, ils succombèrent parfois à la fantaisie.

En 1860 fut publié le volume du chanoine Tisserand sur la ville de Vence⁸ ; malgré son propos d'en tracer l'histoire depuis les origines, il négligea malheureusement de décrire les restes archéologiques visibles à son époque.

Parmi les savants qui prirent en considération l'épigraphie de la cité, on doit rappeler Robert⁹ et Bourguignat¹⁰ : ce dernier eut le mérite de découvrir et de localiser la voie romaine qui reliait *Vintium* à *Dimia*. La figure de Blanc fut

marquante : il s'occupa de l'épigraphie des Alpes Maritimes en général, et consacra de nombreux articles au riche patrimoine de la cité¹¹.

En 1888 paraît le XII^e volume du *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)* – l'œuvre gigantesque dirigée par le savant allemand Theodor Mommsen – concernant la province romaine de Gaule Narbonnaise, comprenant aussi la partie de celle des Alpes Maritimes à l'ouest du Var – la partie orientale étant dans le volume consacré à la Gaule Cisalpine, à savoir l'Italie septentrionale – donc, entre autres, la cité de Vence et son territoire.

En 1929 fut publié l'ouvrage d'E. Espérandieu, *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise) (ILGN)*¹², un supplément du XII^e volume du *CIL*, où figurent trois textes relatifs à la cité de Vence.

Plus récemment, de précieuses contributions, dans le cadre d'études spécifiques ou bien de recherches d'ordre plus général, nous sont venues de MM. Lamboglia, Février et Barruol. En outre, il ne faut pas oublier l'œuvre du regretté M. Dor de la Souchère, ancien conservateur du Musée Picasso d'Antibes qui n'était, d'ailleurs, ni archéologue ni épigraphiste de formation¹³. Il eut néanmoins le mérite, en de nombreuses années de travail patient et intense, de reprendre l'étude de l'épigraphie de la région et fit exécuter les moulages en plâtre de toutes les pierres dispersées sur le territoire, dont il rédigea des fiches, qui restent aujourd'hui pour nous une véritable mine de renseignements.

La ville romaine : la vie civile

Aucune source ancienne ne nous est malheureusement parvenue, qui nous renseigne sur l'administration de la cité : il est néanmoins probable que *Vintium* fut un *municipe*, mais il se peut aussi qu'elle ait changé de statut à un moment donné. La *colonie* est une institution très ancienne, qui date des premiers temps de l'histoire de Rome ; il s'agit d'établissements de citoyens de droit romain ou latin en pays conquis, dans les endroits retenus les plus opportuns. Les colons assuraient la défense du territoire, tout en cultivant les campagnes environnantes, dont un tiers revenait par droit de guerre au conquérant et était reparti entre les familles des colons. Les magistrats suprêmes des colonies étaient les *duoviri*.

La naissance des *municipes* se situe dans la première moitié du IV^e s. avant J.-C. : il s'agit des cités annexées par Rome, dont les habitants sont incorporés dans la citoyenneté romaine, plus ou moins complète, et continuent à vivre dans la même ville, qui obtient une autonomie administrative. Les *municipes* sont administrés en règle générale par un collège de quatre magistrats, les *quattuorviri* ; les deux plus importants, *quattuorviri iure dicundo*, étaient responsables de la juridiction civile et pénale, convoquaient les assemblées etc. Les autres, *quattuorviri aedilicia potestate*, étaient entre autres responsables des approvisionnements de la ville, de l'état des rues et des édifices publics. Par ailleurs, durant l'Empire, la différence entre ces deux types de statut devient purement formelle.

Les habitants de Vence étaient inscrits à la tribu *Papiria*, l'une des 35 circonscriptions électorales dans lesquelles se répartissaient les citoyens ro-

main, et elle reçut le droit latin sous le principat de Néron. L'ordo des décurions, mentionné dans trois inscriptions, était une sorte de sénat ou de conseil municipal.

Le premier texte (*CIL* XII, 7) est gravé sur le fût de deux colonnes de granit sur lesquelles on reviendra ; le deuxième, dont on reparlera, est une dédicace à l'empereur Valérien (*CIL* XII, 12), faite par l'ordo *Vintiensium*. L'autre inscription (*CIL* XII, 20) est l'épithaphe d'un personnage assez en vue de la communauté, au sein de laquelle il a exercé des charges à la fois civiles et religieuses. En voici le texte : « *L(ucius) Veludius Valerianus, dec(urio) Vint(iensis ou -iensium), mag(ister ou -isterio) et sacerdotio functus, sibi et Vibiae Muci fil(iae) Paternae uxori vivis f(ecit) : Lucius Veludius Valerianus* décurion de la cité de *Vintium*, qui fut maître et prêtre, a élevé (ce monument) pour lui et pour *Vibia Paterna*, fille de *Mucius*, son épouse, de leur vivant. » Nous ne connaissons pas l'origine de cette pierre, qui était déjà scellée dans le mur de la cathédrale à la fin du siècle dernier.

Comme nous venons de le dire, plusieurs renseignements relatifs à la vie matérielle, administrative, religieuse et sociale de la cité nous sont donnés par l'épigraphie. La plupart des inscriptions, ainsi que les bornes milliaires qui jalonnaient la route vers Digne, sont gravées dans des blocs provenant des carrières situées au Col de Vence, où sont encore visibles des ébauches ou bien des blocs dégrossis ou achevés qui se sont cassés avant de pouvoir être utilisés.

Vence dédia une statue à l'empereur Claude (41-54), dont le piédestal mouluré, trouvé en ville en 1878, est actuellement conservé dans la Chapelle des Pénitents Blancs ; sur la surface supérieure sont clairement visibles les trous de scellement des tenons correspondant aux pieds de la statue. De la dédicace ne reste que la première ligne (*CIL* XII, 5) : *Tib(erio) Claud(io)*.

Marcus Claudius Favent(inus?) dota la ville d'un aqueduc, comme en témoigne une inscription dont un seul fragment se conserve scellé dans le vestibule de la cathédrale (*CIL* XII, 6). Un autre fragment existait, qui se trouvait à l'origine à gauche de celui-ci, et qui permettait la lecture suivante : [—]ivo *N(ervae)* [—]suis *impen]sis M(arcus) Cl(audius) Faventi[nus—]* [—]i *aquaedu(c)tum stru[xit—]* : « (—) A l'empereur *Nerva* divinisé (—) (à ses frais) *Marcus Claudius Faventi(nus)* édifia l'aqueduc (—) ». Malheureusement le deuxième fragment, qui était autrefois encastré dans le pavement de la cathédrale, paraît avoir été égaré entre 1874 et 1878. Le texte témoigne donc de l'existence à Vence d'un aqueduc dès le règne de Trajan (98-117), puisque son prédécesseur, *Nerva* (96-98), était déjà divinisé (donc mort) au moment où l'inscription fut gravée. Le personnage, dont le nom ne nous est pas parvenu en entier, était peut-être titulaire d'une charge publique et plutôt riche, puisqu'il put faire édifier à ses propres frais un aqueduc. La munificence des particuliers était répandue dans tout l'Empire : des études récentes ont souligné l'importance qu'elle avait atteint notamment dans de villes prospères d'Afrique et d'Asie. On peut remarquer la ponctuation élégante en forme de feuille de lierre (*hedera distinguens*), assez fréquente à l'époque impériale.

A Vence se conserve aussi un fragment de dédicace à l'empereur Antonin le Pieux (138-161), datable avec précision en 145 ap. J.C. d'après sa titulature, à savoir la liste des fonctions qu'il avait remplies jusqu'au moment où l'inscription fut gravée. La pierre fut trouvée en 1929 à la place G. Clemenceau, entre

la cathédrale et la mairie, en creusant une tranchée pour placer des câbles téléphoniques et se conserve actuellement au sous-sol du château.

Les dédicaces aux empereurs Elagabal (218-222) et Gordien III (238-244) sont scellées dans deux niches au-dessous des lésènes qui délimitent la façade, respectivement à droite et à gauche de la porte de la cathédrale.

Le texte de la première inscription, qui fut trouvée en 1807 à sept pieds de profondeur, dans une excavation faite sur la place de la Poissonnerie (aujourd'hui place Clemenceau), est le suivant (*CIL XII*, 8) : « *Imp(eratori) Caes(ari) Divi Antonini fil(io), divi Severi nepoti, M(arco) Aurelio Anonino Pio Fel(ici) Aug(usto) trib(unicia) pot(estate) tertia, co(n)s(uli) tertium, p(atri) p(atriciae)* : A l'empereur *Caesar Marcus Aurelius Antoninus Pius Felix*, fils d'Antonin divinisé, petit-fils de Sévère, titulaire de sa quatrième puissance tribunicienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie ». La pierre est encastrée très profondément dans la niche ce qui empêche d'en avoir une bonne lecture.

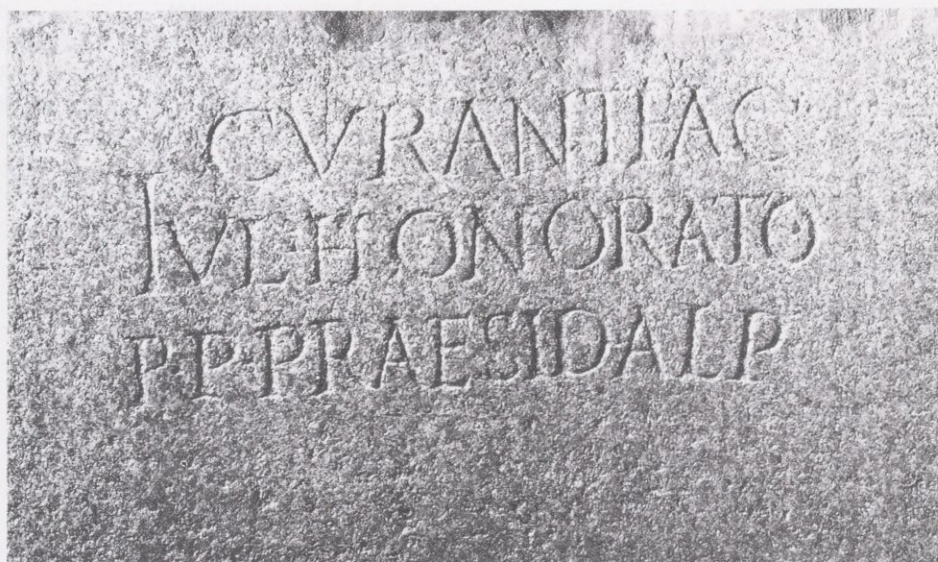
Elagabal, dont on a ici que le nom « officiel », reçut cet appellatif de la divinité vénérée sous la forme d'une pierre noire conique dans sa cité natale, *Emesa* (Homs) en Syrie, où il fut nommé prêtre du Soleil. Il était le petit-neveu de *Iulia Domna*, la puissante femme de Septime Sévère et, après la mort de Caracalla, il fut empereur à Rome pendant une brève période (218-222) sous la régence de sa grand-mère maternelle. Le texte détaille la titulature de l'empereur, ce qui nous permet de connaître avec précision la date de la dédicace : en effet Elagabal entra dans son III^e consulat le 1^{er} janvier 220 et sa III^e puissance tribunicienne prit fin le 9 décembre de la même année. Nous sommes donc entre le 10 et le 31 décembre 220.

La provenance de l'autre dédicace, scellée à gauche du portail, est inconnue ; elle demeura longtemps dans l'autel de l'édicule de St Pierre, aux alentours de Vence. Le texte (*CIL XII*, 9) rappelle celui de l'autre : « *Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Antonio Gordiano Pio Fel(ici) Aug(usto) Pont(ifici) Max(imo), trib(unicia) pot(estate) secunda p(atri) p(atriciae), co(n)s(uli), civitas Vint(iensis ou -iensium) devota numini maiestatique eius* : La cité de *Vintium*, dévouée à sa divinité et à sa majesté, (dédia) à l'empereur *Caesar Marcus Antonius Gordianus Pius Felix Augustus*, Grand Pontife, titulaire de sa deuxième puissance tribunicienne, père de la patrie, consul. »

La dédicace est faite par la cité à Gordien III, qui fut nommé empereur à l'âge de 13 ans (ou, selon une autre tradition, de 18 ans) en 238. Pendant les premières années il est fort probable que le pouvoir fut géré par les sénateurs. Durant son bref règne il accomplit victorieusement une campagne en Mésopotamie ; la bonté de son caractère en fit un empereur très aimé par le peuple. Il fut tué en 244 à la suite de la trahison du préfet du prétoire, *Marcus Iulius Philippus*, devenu ensuite empereur et connu sous le nom de Philippe l'Arabe, à cause de son origine syrienne. Dans ce cas aussi, la titulature de l'empereur nous permet de connaître la date de l'inscription, qui se situe en 239, entre le 1^{er} janvier et le 9 décembre.

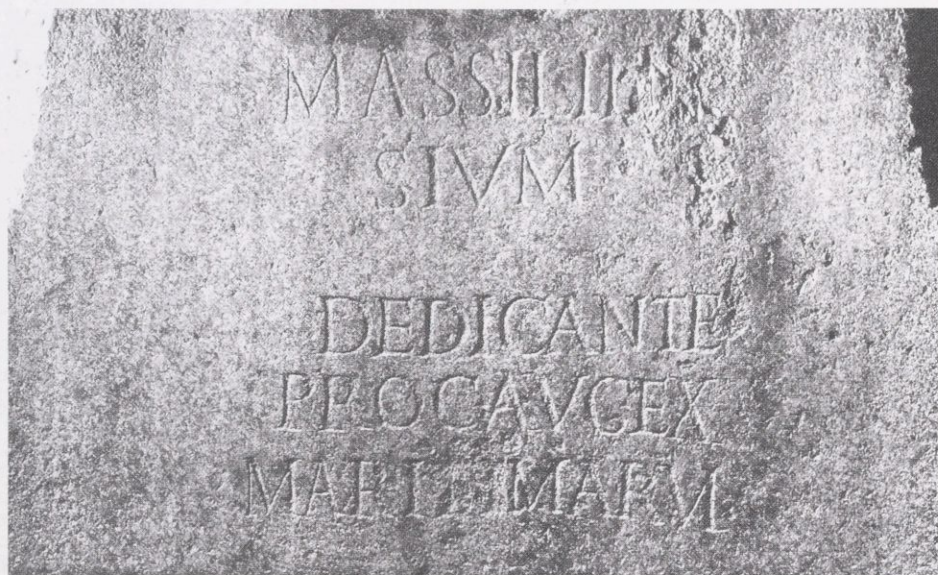
Parmi les monuments les plus intéressants de la cité il faut signaler les deux colonnes inscrites, dont ne subsistent que les fûts, qui se trouvent actuellement l'une à la place Godeau, l'autre à la place du Grand Jardin. Elles ont une hauteur d'environ trois mètres et ont été taillées, la première dans un granit provenant de l'Ile d'Elbe, la seconde dans un autre granit d'Asie Mineure connu sous le nom de *marmor troadense*. Dans la partie supérieure du fût,

lisse, est gravée une inscription (*CIL XII, 7*), qui commence sur l'une (celle de la place Godeau, où malheureusement les deux premières lignes sont perdues) et se poursuit sur l'autre, pour chacune des lignes. « [—] *Massiliensium, curante ac dedicante Iulio Honorato, proc(uratore) Aug(usti) ex p(rimo) p(ilo), praesid(e) Alp(ium) Maritimarum*: (—) des Marseillais, construit et dédié par *Iulius Honoratus*, procureur de l'empereur, ancien centurion, gouverneur (de la province) des Alpes Maritimes ». La lacune sur la colonne de la Place du Grand Jardin a été intégrée à la fois avec *res publica*, ou bien *Vintiensium* (des



Inscriptions (Pl. du Grand Jardin)

Cliché Centre - Camille Julian (Chéné-Réveillac)



Cliché Centre - Camille Julian (Chéné-Réveillac)

Vençois) ou bien avec *d(ecreto) d(ecurionum)* (par décret des décurions). Le formulaire est celui des dédicaces publiques et il est fait mention des Marseillais. Le fonctionnaire qui fut à l'origine de l'édification et de la dédicace est *Iulius Honoratus*, un personnage de l'ordre équestre qui fut gouverneur de la province des *Alpes Maritimae* à l'époque de Caracalla. c'est à dire durant la première moitié du III^e siècle ap. J.C. *Iulius Honoratus* est connu par d'autres inscriptions, notamment par une dédicace à la *domus divina*, c'est-à-dire à la famille impériale divinisée, faite à *Cemenelum*/Cimiez par des vétérans et qui a été retrouvée en 1963; par ses soins, en outre, fut restaurée une portion de la *via Ventiana* en 213, comme le témoignent des bornes milliaires.

Dans un premier temps le texte fut interprété comme étant la dédicace à une divinité, puis le grand savant allemand Theodor Mommsen exprima l'opinion qu'il pouvait s'agir de bornes de frontière entre les territoires de Marseille et Vence, et cette opinion fut retenue par d'autres chercheurs. Cependant, à la suite de considérations d'ordre archéologique et épigraphique, N. Lamboglia, dans un article de 1943¹⁴, arriva à la conclusion qu'il devait y avoir, à *Vintium*, un petit temple, dont ces colonnes faisaient partie; ce temple aurait eu un portique et il aurait été édifié aux frais des Marseillais. Il n'exclut pas que *Iulius Honoratus* ait pu créer avec Marseille des liens d'amitié, qui portèrent plus tard, vers la moitié du III^e siècle, à l'attribution d'une zone côtière – qu'elle ne possédait pas – à la province des *Alpes Maritimae*. Si vraiment les deux colonnes faisaient partie d'un petit temple, comme l'a suggéré N. Lamboglia, alors on comprend facilement pourquoi, dans le texte, on n'a pas jugé nécessaire de mentionner le monument construit et consacré.

On ne connaît pas l'origine des deux colonnes : elles étaient autrefois dans la cathédrale et soutenaient « la voute du maistre autel ». L'une fut ensuite transférée à l'emplacement de l'ancien cimetière, l'autre servit de soutien à la toiture de l'ancienne poissonnerie, d'où elle fut transportée en 1966 à la place du Grand Jardin.

D'autres dédicaces à des empereurs sont encore visibles dans la cité : la dernière qui nous est parvenue est gravée sur un autel qui est scellé à l'angle que la rue St Lambert forme avec l'impasse du même nom, et qui fut trouvée dans la ville en 1763 (*CIL XII*, 12) : « *P(ublio) Cornelio Licinio Valeriano nobilissimo Caes(ari) principi iuventutis nepoti et filio D(ominorum) N(ostrorum) Valeriani et Galleni (sic = Gallieni) Aug(ustorum) ordo Vintiensium* : Le sénat des *Vintienses* a dédié à *Publius Cornelius Licinius Valerianus*, très noble César, prince de la jeunesse, respectivement petit-fils et fils de nos Maîtres Valérien et Gallien Augustes. »

Publius Cornelius Licinius Valerianus était le fils aîné de Gallien et il fut associé à l'Empire, en recevant le titre de *Caesar*, en 256, lorsqu'il était encore très jeune, à un moment plutôt dramatique du règne de son père. Il mourut peu de temps après, au début de 258, de mort naturelle et son frère cadet, *Publius Licinius Cornelius Saloninus*, lui succéda. La dédicace des *Vintienses* se situe donc entre 256 et 258.

La dédicace en l'honneur de *Decius* (*CIL XII*, 11), de 250, était autrefois dans la chapelle du Château du Baron de Vence et elle est aujourd'hui vraisemblablement perdue.

Ces dédicaces aux empereurs, ainsi qu'à d'autres membres de la famille impériale, sont plutôt fréquentes et se situent dans le cadre du loyalisme des

communautés de l'empire, dont une autre manifestation est le culte, provincial ou municipal, de Rome et d'Auguste, ainsi que celui de la *domus diuina*. Il n'est pas sans signification qu'un peu partout, le nombre de ces dédicaces augmente au moment de périodes d'incertitude politique et de luttes pour le pouvoir.

La vie religieuse

En ce qui concerne la vie religieuse, c'est encore l'épigraphie qui nous fournit des renseignements. Mars reçoit l'appellatif de *Vintius* (CIL XII, 3) sur un autel dédié par *Marcus Rufinius Felix*, conservé actuellement dans la chapelle des Pénitents Blancs. Ces surnoms, pour Mars ainsi que pour Mercure, sont assez fréquents en Provence, et ils reprennent souvent les noms de divinités indigènes : c'est le cas, par exemple, de *Mars Cemenelus* à Cimiez (CIL V, 7871)¹⁵.

Une des pierres scellées dans le mur de la cathédrale, place de l'Évêché, est un autel dédié à Cybèle, la *Magna Mater* dont le culte, d'origine orientale, fut introduit à Rome durant la II^e guerre punique. « *Idaeae Matri Valeria Marciana, Valeria Carmosyne et Cassius Paternus sacerdos tauripolium (sic! = taurobolium) suo su(m)ptu celebraverunt: Valeria Marciana, Valeria Carmosyne et le prêtre Cassius Paternus ont célébré un taurobole en l'honneur de la Mère Idaea* » (CIL XII, 1). Des trois dédians, l'un était prêtre de Cybèle ; les deux femmes, dont l'une a un *cognomen* d'origine grecque, faisaient partie de la même famille.

La déesse est appelée ici Mère de l'Ida : on la retrouve souvent sous le nom de *Mater Deum Magna Idaea*, la Grande Mère des Dieux du Mont Ida, un appellatif qui dérive des légendes d'origine asiatique liées à la déesse, dont une partie se déroulait en Crète. Comme on l'a dit, l'introduction à Rome du culte de Cybèle remonte aux dernières années du III^e s. av. J.C. : en 205 Hannibal est dans l'Italie méridionale et l'avenir de la guerre est plutôt douteux ; d'après le récit de Pline, les décemvirs consultent les livres Sybillins et la réponse de l'oracle est la suivante : l'ennemi sera chassé si « la Mère Idéenne de Pessimonte » est transportée à Rome. Des délégués du sénat se rendent donc en Asie Mineure et le 4 avril de l'année suivante P. Scipion Nasica, le neveu de l'Africain, se rend à Ostie avec toutes les matrones des familles sénatoriales pour accueillir de façon solennelle la pierre noire, un aérolithe qui était censé abriter la déesse, et la confier aux femmes des familles les plus nobles de Rome. La légende naquit plus tard que, le bateau étant en train de s'ensabler, *Claudia Quinta*, une jeune matrone à qui l'élégance et la parole avait valu mauvaise réputation auprès des vieillards, avait détaché sa ceinture et l'avait attachée au bateau, en le tirant sans peine ; il s'agit donc d'une ordalie de chasteté. Les manipulations successives de cette histoire en firent même une vestale. Dans un premier temps le culte de Cybèle se développa sous l'étroite surveillance des autorités, puis, sous l'empereur Claude, il fut officiellement reconnu, au même titre que le culte d'*Attis*, même s'il y eut quelques limitations. C'est à la suite de cette mesure que ce culte s'étendit aux provinces, parallèlement à l'influence grandissante de la religion mithraïque.

Ce texte nous conserve le souvenir d'un taurobole¹⁶ : la première attestation épigraphique de ce rite est de 160 ap. J.C., mais c'est à des auteurs chrétiens, notamment Prudence – dont l'œuvre se situe autour de 400 – que nous devons la description de la cérémonie. Le fidèle, en toge, descendait dans une fosse recouverte le plus souvent de planches trouées ; un taureau était ensuite emmené, et tué à coups d'épieu. On faisait ensuite sortir le personnage, copieusement aspergé par le sang de l'animal, qui était censé le purifier : des inscriptions appellent « rené » le taurobolié. Il s'agissait d'un sacrifice de substitution, qui remplaçait l'éviration du fidèle, opération à laquelle les prêtres de Cybèle se soumettaient. Le *taurobolium* se répandit surtout aux II^e et III^e siècles de notre ère dans les provinces occidentales de l'empire, spécialement en Gaule Narbonnaise. Au Bas-Empire le taurobole devient une sorte de baptême de sang, par opposition au baptême chrétien, et se réduisit peut-être au seul sacrifice d'un taureau ; notre inscription se place entre le milieu du II^e et celui du III^e s. ap. J.C.

Dans le territoire de *Vintium* se trouve une autre dédicace à une divinité : il s'agit de l'autel dédié à Mercure par *Lucius Coelius Rufinus* et *Quinctus Coelius Nicephorus*, deux frères, à la suite d'un vœu formulé par leur père, qui sert actuellement de base à l'autel de l'église de Tourette-sur-Loup (*CIL* XII, 4).

D'autres inscriptions mentionnent des *sacerdotes*, mais malheureusement nous ne disposons pas de renseignements sur les divinités auxquelles elles se rapportent.

A Vence nous connaissons, en outre, l'existence d'un *collegium*, c'est-à-dire d'une association à caractère politico-militaire de jeunes, vouée au culte de Némésis ; cette divinité, qui apparaît déjà en forme embryonnaire chez Homère, fut considérée par la suite comme la vraie mère d'Hélène et fut vénérée en Ionie depuis la plus haute antiquité. A l'époque hellénistique elle fut confondue avec *Tyche* et d'autres forces du destin ; plus que d'une divinité, on pourrait parler d'un démon, dont il était souhaitable d'obtenir les faveurs et son culte était lié plus spécialement aux activités sportives.

Les monuments funéraires

Avant de parler des monuments funéraires de Vence, il convient de faire brièvement mention des rites qui, dans la société romaine, étaient liés à la mort.

Au moment du trépas, le parent le plus proche donnait le dernier baiser, pour capturer l'âme qui était censée quitter le corps ; ensuite il fermait les yeux du défunt et l'appelait par son nom, qui était répété jusqu'à la fin des funérailles. Le corps était ensuite déposé par terre où il était lavé, oint et habillé ; une pièce de monnaie était ensuite introduite dans sa bouche, pour le péage de la barque de Charon. Le cadavre était donc exposé sur un lit funèbre et après un certain laps de temps, qui variait selon le statut social de la famille, il était transporté sur le lieu de la sépulture. Dans le cas des membres de familles appartenant à l'aristocratie, le cortège funèbre devenait une vraie procession, accompagnée de musiciens, à laquelle toute la famille participait et l'on portait les images des ancêtres du défunt.

A l'époque républicaine et pendant les premières décennies de l'empire, la coutume la plus répandue était celle de l'incinération. Le cadavre était hissé, avec ses objets les plus chers, sur un bûcher qui était ensuite allumé ; les *ustores* étaient chargés de ces tâches. Le corps pouvait être brûlé soit à l'endroit où les cendres devaient être ensuite conservées (*bustum*), soit dans un endroit qui était prévu pour les crémations (*ustrinum*). Les cendres étaient ensuite recueillies dans des urnes en terre-cuite, verre, marbre ou métal, de formes variées, qui étaient placées soit à l'intérieur d'autels, soit dans les mausolées ou autres monuments sépulcraux à caractère familial ou collégial, souvent dans les niches superposées pratiquées dans les murs. Ces monuments avaient souvent une chambre souterraine dont les parois étaient elles aussi aménagées pour recevoir des urnes.

Le rite de l'inhumation devient majoritaire dans un laps de temps assez réduit, autour des décennies centrales du II^e s. ap. J.C. Antérieurement à ce moment, l'inhumation était néanmoins pratiquée par un certain nombre d'individus, de familles ainsi que de communautés. C'est le cas par exemple des pythagoriciens, des juifs, des premiers chrétiens, auxquels la religion empêchait la destruction du corps, mais c'est aussi le cas de certaines familles de l'aristocratie traditionnelle, tels que les *Cornelii Scipiones*, qui étaient liés à des coutumes remontant à leurs ancêtres.

Les plus pauvres étaient inhumés dans une fosse creusée à même le terrain ; elle pouvait être doublée à l'intérieur de tuiles ou briques et recouverte d'une sorte de toit à double pente constitué de tuiles appuyées les unes aux autres. La tombe de loin la plus répandue était le sarcophage, dont le matériau variait selon les prix : il y avait des caissons en terre-cuite, en plomb – qui étaient vraisemblablement bien plus nombreux et répandus que nous pouvons l'imaginer par les exemplaires qui nous sont parvenus, à cause du réemploi de ce métal, qui ne demande qu'une température de fusion relativement faible – en calcaire ou en marbre.

Les sarcophages en pierre, surtout les exemplaires en marbre, pouvaient être décorés de façon plus ou moins simple : moulures, reliefs géométriques, bas-reliefs à sujet mythologique, etc. Ils pouvaient être sculptés soit dans les ateliers locaux, s'il y en avait, soit près des carrières, en Italie ou bien sur les côtes de la Méditerranée orientale. Ils étaient transportés par voie de mer et, comme en témoignent les exemplaires qui ont été trouvés dans les épaves, ils voyageaient souvent à l'état d'ébauches, parfois en même temps et dans le même bateau que des sculpteurs, qui les finissaient une fois arrivés à destination. Cela permettait d'alléger la cargaison du navire tout en préservant les caisses de dégâts trop importants en cas de choc.

Les lieux réservés aux morts devaient être séparés, depuis la plus haute antiquité, de ceux des vivants : il en est ainsi dans une des lois des XII Tables – un document juridique qui date de 451-450 av. J.C. – qui défend expressément d'ensevelir des morts en ville. Cette norme sera suivie, à quelques rares exceptions près, pendant toute la République et l'Empire : ce n'est qu'avec l'avènement du christianisme que la coutume change et que les morts commencent à être inhumés dans les églises ou autour d'elles.

L'incompatibilité entre les espaces réservés aux vivants et aux morts permet ainsi aux archéologues d'établir les limites des villes dépourvues de remparts, à différentes époques, en travaillant pour ainsi dire « en négatif », lorsqu'on connaît l'emplacement des nécropoles.

En ce qui concerne les monuments funéraires de Vence et de son territoire, nous pouvons noter une certaine variété, due d'une part à la différence chronologique, de l'autre aux diverses possibilités économiques de leurs commanditaires.

Parmi les monuments les plus coûteux, nous avons la preuve de l'existence de mausolées, dont restent seulement les inscriptions et quelques fragments architecturaux en calcaire. Plusieurs blocs appartenant à un mausolée furent trouvés près de Gattières, peut-être dans le Var : une frise avec des triglyphes, un linteau, un fronton et le gros bloc avec l'épithaphe de *Quinctus Vibius Secundianus*, mort à l'âge de douze ans et demi (*CIL* XII, 23). Les blocs décorés ont disparu depuis longtemps ; celui avec l'inscription, ainsi que d'autres, ont été récemment transportés dans le jardin public de Gattières.

A un mausolée appartenait aussi le bloc autrefois mouluré avec l'inscription funéraire de *Domitia Paula*, dédiée par ses parents (*CIL* XII, 26), conservée aujourd'hui à Carros. Dans le même village, dans le jardin de la Villa Barbary, se trouvent deux blocs moulurés qui faisaient partie du mausolée d'un soldat appartenant à une cohorte (*CIL* XII, 16). Le grand bloc actuellement réemployé dans l'angle gauche de la façade de l'église de St Jacques le Majeur, à La Colle-sur-Loup faisait partie lui aussi d'un mausolée ; l'inscription, aujourd'hui presque illisible, est l'épithaphe d'une femme, dont seul se conservent le *cognomen*, *Paterna* et l'âge, quarante-deux ans.

Un cippe trouvé au lieu-dit La Conque, très près de Vence, témoigne de l'existence d'un enclos funéraire, dont le texte, après l'invocation aux Dieux Mânes, donne une des dimensions : quatre-vingt-dix-sept pieds, à savoir vingt-huit mètres environ (*CIL* XII, 53).

Un autre monument assez coûteux que l'on retrouve souvent est l'autel ou cippe funéraire mouluré, avec une inscription gravée sur le front ; certains d'entre eux sont conservés dans la Chapelle des Pénitents blancs et d'autres ont été scellés dans le mur occidental de la Cathédrale, avec les moulures de la face principale martelées.

Des urnes cinéraires à double alvéole constituent une particularité propre à la cité de Vence ainsi qu'à une partie de celle d'*Antipolis*/Antibes, en Gaule Narbonnaise et elles sont attestées aussi à *Cemenelum*. La caisse rappelle par sa forme et parfois par ses dimensions les sarcophages, mais à l'intérieur deux cuves ont été creusées, destinées à contenir deux urnes avec les cendres. Le front est occupé par une inscription (ou bien deux, en correspondance avec les cuves) encadrée par un décor végétal stylisé. Le plus bel exemplaire se conserve à La Gaude et il a été trouvé au lieu-dit Les Bastides. Sur le front, divisées par un décor stylisé, se trouvent deux épithaphe dans des cadres moulurés : à gauche celle de deux frères, dont l'un est mort à l'âge de douze ans, et à droite celle de leur père – qui a occupé des charges à la fois politiques et religieuses –, dédiées toutes les deux par la même femme, respectivement mère et épouse des défunts (*CIL* XII, 18). D'autres monuments de ce genre sont conservés : à Carros, près du cimetière (avec une seule inscription, *CIL* XII, 27), dédiée par deux enfants à leurs parents : le père étant déjà mort, et la mère encore vivante. Au Haut de Cagnes se conserve, scellé dans un mur, un fragment d'urne double de ce genre, dont ne reste que la partie inférieure d'une des cuves, avec la fin de l'inscription qui fut dédiée par un mari à sa femme (*CIL* XII, 32). Toujours au Haut de Cagnes, dans le Musée, se trouve

une urne du même type, très endommagée pour avoir longtemps servi d'auge près de Carros ; les inscriptions sont les épitaphes de deux époux posées par le fils (*CIL* XII,49). Une autre urne de ce type, qui ressemble beaucoup à un sarcophage, avec une grande inscription sur le front, se trouve à Andon. Le texte nous renseigne sur le fait que le monument fut dédié à un homme et à une femme par le neveu ou bien le petit-fils (*ILGN*, 21).

A Vence se conservent trois monuments de ce type : l'un renversé, dans la Chapelle des Pénitents Blancs, au fond, les deux autres au sous-sol du Château. Le premier est brisé et était autrefois au Musée en plein air, où les inscriptions ont subi des dégâts importants et sont actuellement presque illisibles : celle de gauche mentionnait un notable de la cité, qui avait revêtu d'importantes charges publiques (*CIL* XII, 3). Le deuxième monument, dont une seule moitié est conservée, fut commandée par une *Ennia Fuscina* pour elle-même, de son vivant (*CIL* XII, 30). Une seule partie de la dernière urne existe encore ; l'inscription, fragmentaire, nous renseigne sur le fait qu'elle fut dédiée par un fils à son père.

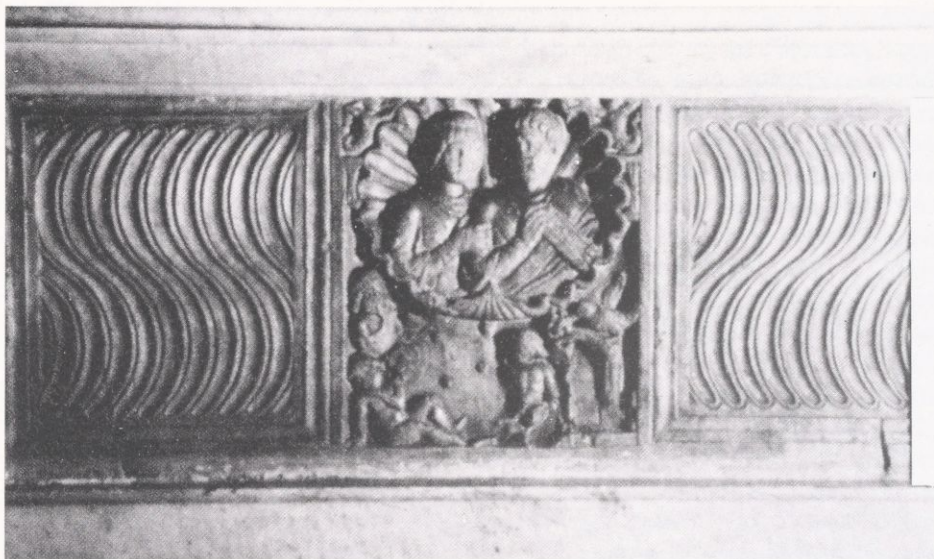
Deux blocs à double alvéole, probablement non finis, se trouvent actuellement à Antibes dans le square Elie Lévy, au Bastion St André.

Au domaine de l'Ereste se conserve le couvercle d'une urne cinéraire simple, en forme de toit à double pente rapide, avec acrotères angulaires ; sur deux de ceux-ci étaient gravées les lettres *D* et *M*, à savoir l'abréviation courante de l'invocation aux Dieux Mânes : *Dis Manibus*.

Peu de sarcophages ont été retrouvés jusqu'ici dans le territoire de Vence : à part un fragment de couvercle où étaient représentés les génies des saisons, maintenant scellé dans un mur de Notre Dame des Fleurs. Un seul autre sarcophage décoré nous reste aujourd'hui : son front a été scié et la partie centrale constitue le soubassement de l'autel de St Véran dans la cathédrale¹⁷. Il est en marbre de Luni et conserve quelques traces de polychromie. La décoration du front se déroule sur un seul registre et elle était divisée à l'origine en cinq parties, à l'intérieur d'encadrements moulurés. Les deux panneaux extrêmes, dont un fragmentaire en haut et en bas, sont actuellement scellés dans les piliers de la nef centrale qui correspondent à la chapelle. Ils représentent deux « philosophes » vêtus d'un *pallium* ; celui de droite, le mieux conservé, tient un rouleau dans ses mains. Avant d'être utilisé dans l'autel, le sarcophage, vraisemblablement encore entier, avait servi de cuve de fontaine, comme en témoignent deux trous au centre.

Dans le panneau central, entre deux parties strigilées, se trouvent les bustes de deux époux défunts, à l'intérieur d'une coquille : à droite le mari, imberbe, avec une coiffure à casque, qui revêt une *toga contabulata* et tient dans ses mains les deux extrémités d'un dyptique. Sa tête est tournée de trois quarts vers l'épouse, vêtue d'une *tunica manicata* et d'une *palla* : elle a un collier à trois rangs d'éléments ovales et ses cheveux ondulés, divisés au milieu du front, retombent en arrière en couvrant les oreilles ; ils forment une natte circulaire qui remonte jusqu'au sommet de la tête. Sa main droite est appuyée sur le bras droit du mari, et elle pose son bras gauche sur l'épaule gauche de celui-ci.

La partie inférieure est plutôt fragmentaire : dans l'angle gauche, en haut, se trouve un *putto* – un enfant – peut-être assis, qui tient dans la main droite un masque comique qui cache son visage ; au-dessous de celui-ci un autre *putto*, presque allongé, s'appuie sur son bras droit, et sa tête est inclinée dans la



Le Sarcophage Chrétien de la Cathédrale

même direction. La figure centrale, qui était probablement très en relief, a disparu et il en reste les traces des attaches sur le fond. Dans l'angle du bas, à droite, se trouve un cep de vigne, enroulé sur lui-même, qui semble cacher l'entrée d'une grotte; au-dessus, un oiseau picore une grappe de raisin; devant la vigne-grotte se conserve la partie supérieure d'un autre *putto*, peut-être assis. Dans les angles supérieurs du panneau sont représentés deux tritons barbus, tournés vers le centre, soufflant dans un buccin, au-dessous desquels ont été sculptés deux calices opposés.

L'analyse des différents éléments d'ordre iconographique, notamment la coiffure de la femme, et stylistique, comme l'utilisation du trépan, amènent à dater le sarcophage entre 350 et 370 ap. J.C.

NOTES

Dans la transcription des textes les lettres perdues sont indiquées entre crochets droits et opposés ; les solutions d'abréviations, entre parenthèses.

1. Barruol, 1969.
2. Formigé, 1949.
3. Couissin, 1931 ; Prieur, 1976 ; Compan, 1980.
4. Vismara, s.p., n° 2.
5. Benoît, 1977.
6. Vismara, 1983.
7. Koenig, 1970.
8. Tisserand, 1860.
9. Robert, 1877.
10. Bourguignat, 1869.
11. Blanc, 1878.
12. Espérandieu, 1929.
13. Ginestet, 1988.
14. Lamboglia, 1943.
15. Benoît, 1959.
16. Duthoy, 1969.
17. Vismara, 1975.

- Saige, G., *Documents relatifs à la Principauté de Monaco depuis le XV^e siècle*, t. I: *Introduction*, Monaco, 1888.
- Tisserand, Abbé E., *Histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes*, Nice, 1862, 2 vol. (réimpression en un seul volume, Marseille, Laffitte Reprints, 1973).
- Venturini, A., « *Episcopatus et bajulia*. Note sur l'évolution des circonscriptions administratives comtales au XIII^e siècle : le cas de la Provence orientale », dans *Territoires, seigneuries, communes*, ouvrage cité ci-dessus, p. 61-140.
- Venturini, A., *Pages de l'histoire de Vence et du Pays Vençois au Moyen-Age*, Association pour la Défense et la Promotion du Patrimoine Vençois, n^o 4, Vence, 1991 [recueil de textes traduits et commentés].

Bibliographie des chapitres IX, X, XI

- Emmanuelli, F., *La Provence moderne*, Rennes, 1991.
- Masson, P., *La Provence au XVIII^e siècle*, Aix, 1935/36, 3 volumes.
- Agulhon, M., *Pénitents et Francs-maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.
- Derlange, M., *Les communautés d'habitants de Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Toulouse, 1987, 614 p.
- Froeschlé-Chopard, M.-H., *La religion populaire de Provence orientale au XVIII^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1980, 418 p.
- Lambert, G., *Histoire des guerres de religion en Provence*, Toulon, 1870, rééd. Nyons, 1972, 2 volumes.
- Pillorget, R., *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Pedone, Paris, 1975, 1044 p.
- Vovelle, M., *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1973, 697 p.
- Doublet, G., *Les Monts de piété agricoles fondés par Godeau*, Revue Histoire de la Provence, 1901.

Bibliographie des chapitres XII, XIII, XIV, XV

Otre les ouvrages généraux indiqués précédemment,

– les sources sont les *Archives municipales de Vence* déposées aux Archives Départementales à Nice, série E. Dépôt.

Elles sont répertoriées par :

Ernest Hildesheimer : *Répertoire numérique des Archives communales de Vence*, 2^e partie : Section moderne (Nice 1945).

Elles ont été systématiquement dépouillées. Les citations du texte renvoient à ces archives.

Elles sont à compléter par les Archives Départementales dont E. Hildesheimer a donné une description générale dans son *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, Nice 1974, 167 p.

On les complètera par :

Fauchet (le citoyen préfet Joseph Joan. Antoine) : *Description abrégée du Département du Var*, Paris an IX, 121 p.

Noyon : *Statistique du Département du Var*, Draguignan 1838, 676 p.

Roux : *Statistiques des Alpes-Maritimes*, Nice 1862, 2 vol.

– On a consulté :

Agulhon, M., *La République au village*, Le Seuil, Paris, 1968.

Agulhon, M., *Société et vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris 1971.

Alleaume, C., *La Terreur blanche dans le Var*. Société d'Études Scient. et Archéol. Draguignan, t. XLV, 1944/45.

Alleaume, C., *L'instruction primaire dans le Var de 1789 à 1833*, id. t. XLI, 2^e partie, 1936/37.

Basso, J., *Les élections législatives dans le Département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939*, Paris, Thèse de droit, 1968.

Beraudo, M., *Les baux ruraux sur la rive droite du Var dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle*, Nice, Thèse de droit, 1962.

Boniface, L., *Le District de St-Paul du Var (1790-an IV)*, Cannes 1931, 277 p.

Boniface, L., *L'administration municipale du canton de « Paul du Var » sous la constitution de l'an III (1795-1800)*. Société d'Études Scient. et Archéol., Draguignan, t. XLIV, 1937.

Boniface, L., *La dime dans le diocèse de Vence. 1789-1790*. Sociétés Études Scient. et Archéol. Draguignan, XL, 1934/5.

Boniface, L., *La vente des biens nationaux dans le district de St-Paul du Var*, Société d'Études Scient. et Archéol. Draguignan, t. XVII, 1943.

Boniface, L., *L'arrondissement de Grasse sous la II^e République*. Société d'Études Scient. et Archéol. Draguignan, t. XLVII, 1948/49.

Boniffacy, E., *Évolution sociale d'une commune provençale pendant sept siècles : la Gaude*, Paris 1912, 493 p.

Brun, A., *La langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, Marseille 1927.

Brun, A., *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris 1923 (Thèse, 507 p.)

Castellan, G., *Une cité provençale dans la Révolution : chronique de la ville de Vence, 1790*. Paris Flammarion 1978, 318 p.